

DECOUVREZ NOTRE CATALOGUE de FORMATIONS

ORGANISME DE FORMATION FÉDÉRATION RÉGIONALE DES CIDFF PACA

1 rue Forbin, 13003 Marseille
SIRET : 51304410700029

*Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93 13 18258 13 auprès du préfet
de la Région PACA. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat
(L. 6352-12 du code du travail)*

COORDINATION PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

BAAZIZ Amina, assistante de formation régionale.
formation@cidffpaca.fr



@CIDFF_PACA

SOMMAIRE

« Se former pour promouvoir une culture de l'égalité et
de lutte contre les violences sexistes et sexuelles »

QUI SOMMES-NOUS ?	Page 3
<ul style="list-style-type: none">• Un réseau associatif régional• Un organisme de formation• Notre approche et nos modalités pédagogiques	
VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES	Page 5
<ol style="list-style-type: none">1. Violences sexistes et sexuelles2. Violences conjugales / intrafamiliales3. Violences sexistes et sexuelles dans le cadre du travail	
ACCES AU DROIT	Page 8
<ol style="list-style-type: none">4. Droit de la famille5. Droit des personnes étrangères6. Droit au séjour des femmes étrangères victimes de violences	
EGALITE	Page 11
<ol style="list-style-type: none">7. Agir sur l'égalité dans le parcours éducatif des filles et des garçons / Agir sur l'égalité dans la petite enfance8. Egalité professionnelle9. Mixité professionnelle	
INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE	Page 14
<ol style="list-style-type: none">10. Les freins à l'insertion socio-professionnelle des femmes11. Les freins à l'insertion socio-professionnelle des femmes étrangères	
INDICATEURS, TARIFS ET CGV	Page 16
<ul style="list-style-type: none">• Indicateurs et performance• Grille tarifaire• Conditions générales de vente	



QUI SOMMES NOUS ?



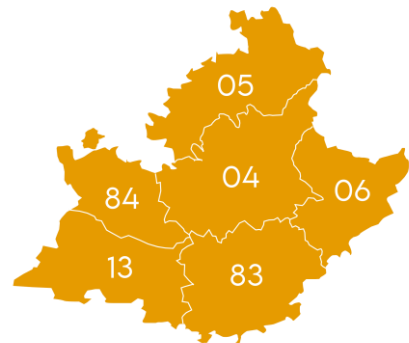
UN RÉSEAU ASSOCIATIF RÉGIONAL

La **Fédération Régionale des Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles FR-CIDFF PACA** est une Association loi 1901 qui depuis 2008 représente et coordonne les **7 CIDFF** présents sur l'ensemble des **6 départements de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Les **CIDFF** exercent une **mission d'intérêt général** confiée par l'Etat, avec l'objectif de :

- **favoriser l'autonomie des femmes**
- **promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes**

Les **CIDFF** sont **officiellement agréés** en s'inscrivant dans le Code de l'action sociale et des familles (Décret du 23/12/2015)



CHIFFRES 2021

- 90** salarié-es (juristes, psychologues, chargé-es de mission égalité, emploi etc)
- 94** points d'information dans 51 villes en région ;
- 12 200** personnes informées ou accompagnées individuellement ;
- 24 900** personnes informées ou formées dans le cadre d'informations collectives



UN ORGANISME DE FORMATION

Fondé en 2020, l'organisme de formation de la Fédération Régionale des CIDFF en PACA (OF-FR CIDFF PACA) se positionne comme un acteur de référence dans le champ de la promotion de **l'égalité entre les femmes et les hommes** et de la lutte contre les **violences sexistes ou sexuelles** (intrafamiliales, au travail etc).

NOTRE APPROCHE
juridique
sociologique
GLOBALE
interculturelle
genre

Se former avec la Fédération Régionale des CIDFF PACA, c'est bénéficier :

- du réseau des CIDFF PACA dont les formateurs et formatrices disposent d'une véritable **expertise de terrain** ;
- de compétences **pluridisciplinaires** (juristes, psychologues, conseiller-es emploi, chargé-es de mission égalité, travailleur-ses sociaux, référent-es violences etc.)
- d'une **pédagogie interactive** alliant des éléments méthodologiques et conceptuels, les apports théoriques et des analyses des pratiques professionnelles ;
- d'un vaste **réseau de partenaires** sur les territoires ;



ADAPTATION DES FORMATIONS

FORMATIONS SUR MESURE

Nos formations sont adaptées à la demande, au contexte, à la culture d'entreprise et aux attentes des stagiaires. Les modules présentés ci-après le sont à titre purement indicatif.

Nous sommes disponibles pour construire avec vous un parcours individualisé et adapté à vos besoins.

FORMATIONS INTER-STRUCTURES

A date fixe, ces formations ouvertes aux professionnel·les de structures différentes favorisent les échanges et les partenariats sur un territoire. Cette formule requiert un minimum de 5 participant·es.

INCLUSION ET HANDICAP

Nous travaillons à ce que nos formations soient accessibles et adaptables à toutes les situations de handicap. N'hésitez pas à contacter notre référente handicap : contact@cidffpaca.fr



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

FORMATRICES ET FORMATEURS

Dans la mesure du possible, nos formations sont animées en binômes pluridisciplinaires, avec des professionnel·les diplômé·es dans leur domaine d'expertise et formé·es à l'animation et à l'ingénierie pédagogique.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Alternance entre contenu théorique et mise en pratique, avec des exercices interactifs favorisant le soutien des apprentissages.

Les stagiaires se verront remettre une documentation pédagogique adaptée à l'issue de la formation.

SUIVI DES STAGIAIRES

Une « hotline » juridique sur les questions de violences sexistes et sexuelles pourra leur être proposée à l'issue de la formation.



DÉMARCHE QUALITÉ

DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Les évaluations systématiques de la satisfaction des stagiaires font l'objet d'une analyse régulière et entraînent la mise en place de mesures correctives lorsque nécessaire.

Notre démarche d'amélioration continue répond aux attentes du Référentiel National Qualité (RNQ) des organismes prestataires d'actions concourant au développement des compétences.

CERTIFICATION

Notre organisme de formation a obtenu la **certification QUALIOPI**, attestant la qualité de nos actions de formation continue. Cette certification permet la mobilisation des fonds publics et mutualisés de la formation professionnelle.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Comprendre pour agir

Afin d'améliorer le parcours des victimes de violences sexistes et sexuelles, nos formations visent à outiller les acteurs du territoire, à leur donner des clés de compréhension et à favoriser le travail en réseau. Différents modules peuvent être proposés, en fonction des besoins.

MODULE 1 Comprendre et repérer les violences sexistes et sexuelles ;

MODULE 2 Accueillir et orienter les victimes de violences sexistes et sexuelles ;

=> **RETEX** Retour d'expériences – 1 à 3 mois après les modules initiaux ;

FOCUS POSSIBLES Violences sexistes et sexuelles en **milieu festif** ou en **milieu scolaire**.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Comprendre et repérer les violences sexistes et sexuelles ;
- Définir et identifier les différentes formes de violences sexistes et sexuelles ;
- Réagir de façon adéquate aux situations de violences sexistes et sexuelles ;
- Accueillir et orienter les victimes de violences sexistes et sexuelles.

CONTENU

- Cadrage historique, statistique, juridique ;
- Identification des mécanismes et facteurs systémiques des violences sexistes ;
- Définitions et qualification juridique des différents types de VSS ;
- L'accueil des victimes, théorie et cas pratiques ;
- Le travail en réseau : présentation des partenaires et clarification des rôles ;
- RETEX : Retour sur des cas concrets rencontrés par des stagiaires et approfondissements.

MODALITÉS

Présentiel, 5 à 12 stagiaires dans l'idéal.

- **Modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques.
- **Modalités d'évaluation** : auto-évaluation.
- Remise d'une documentation et d'une fiche « reflexes ».

INTERVENANT·ES

JURISTE expérimenté·e dans la prise en charge des victimes
CHARGE·E DE MISSION et/ou **PSYCHOLOGUE** selon les modules.



PROFESSIONNEL·LES SUSCEPTIBLES DE
REPÉRER / TRAITER DES SITUATIONS



1 JOUR / 6 HEURES PAR MODULE



PAS DE PRE-REQUIS



LIEU A DEFINIR



SUR DEMANDE
AU MOINS 2 MOIS LE DÉMARRAGE



NOUS CONTACTER POUR TOUTE
SITUATION DE HANDICAP

VIOLENCES CONJUGALES / INTRAFAMILIALES

Mieux comprendre et repérer les violences / Accueillir et orienter les victimes

Afin d'améliorer le parcours des victimes de violences conjugales, nos formations permettent d'outiller les acteurs du territoire et de favoriser le travail en réseau. Différents modules peuvent être proposés :

MODULE 1 Comprendre et repérer les violences conjugales ;

MODULE 2 Accueillir et orienter les victimes de violences conjugales ;

MODULE 3 Les procédures pénales et civiles ;

MODULE 4 Les conséquences psychologiques et sur la santé ;

MODULE 5 Les enfants co-victimes ;

MODULE 6 L'incidence des violences intrafamiliales sur les titres de séjour, voir fiche 6.



OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Comprendre et repérer les violences conjugales / intrafamiliales ;
- Accueillir et orienter les victimes de violences conjugales / intrafamiliales ;
- Connaître les procédures de demande d'ordonnance de protection et du dépôt de plainte ;
- Connaître les conséquences psychologiques, sur la santé et sur les enfants.

CONTENU

- Les mécanismes des violences conjugales : approches psychologique et sociologique ;
- Techniques d'entretien : théorie et cas pratiques ;
- Le travail en réseau : présentation des partenaires et clarification des rôles ;
- Ordonnance de protection, dépôt de plainte : modalités et procédures ;
- Les conséquences psychologiques, sur la santé et sur les enfants ;
- Échanges autour de situations, cas pratiques.

MODALITÉS

Présentiel, 5 à 12 stagiaires dans l'idéal.

- **Modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques.
- **Modalités d'évaluation** : auto-évaluation.

INTERVENANT·ES

JURISTE expérimenté·e dans la prise en charge des victimes ;
CHARGE.E DE MISSION ou **PSYCHOLOGUE** selon les modules.



ACTEURS / ACTRICES DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ACCÈS AUX DROITS



PAS DE PRÉREQUIS



SUR DEMANDE, AU MOINS 2 MOIS
AVANT LE DÉMARRAGE



6 HEURES POUR LES MODULES 1 - 2
3 HEURES PAR MODULE POUR 3 À 6



LIEU À DÉFINIR



NOUS CONTACTER POUR
TOUTE SITUATION DE HANDICAP

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL

Prévenir et prendre en charge les violences au sein de l'entreprise

Différents modules de formation peuvent être proposés afin d'améliorer la prévention, le repérage et la prise en charge des violences sexistes et sexuelles au sein de l'entreprise.

MODULE 1 Comprendre, repérer et prévenir les violences sexistes et sexuelles au travail

MODULE 2 Mettre en place un plan d'action ;

MODULE 3 Mettre en place une cellule de prise en charge des victimes ;

=> **RETEX** Retours d'expériences – 1 à 3 mois après les modules initiaux.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Comprendre et repérer les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) ;
- Situer ces différentes formes de violences sur un plan juridique ;
- Identifier le rôle et le champ de responsabilités des différents acteurs pour mettre en place un plan d'action ;
- Intégrer la question des violences sexistes et sexuelles dans les politiques RH et de prévention des risques psycho-sociaux (RPS) ;
- Accueillir et orienter une victime de violences sexistes et sexuelles.

CONTENU

- La mécanique sexiste et les facteurs systémiques des violences sexistes ;
- Cadre juridique des différentes formes de violences sexistes et sexuelles au travail ;
- Obligations des employeurs en matière de VSST et ressources ;
- Grille des RPS et réflexion sur la qualité de vie au travail ;
- L'accueil et la prise en charge des victimes, cas pratiques.

MODALITÉS

Présentiel, 5 à 15 stagiaires.

- **Modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques.
- **Modalités d'évaluation** : auto-évaluation.

INTERVENANT·ES

JURISTE expérimenté·e dans la prise en charge des victimes ;
CHARGE·E DE MISSION ou **PSYCHOLOGUE** selon les modules



IRP, CADRES, RH, MEDECINS DU TRAVAIL



6 HEURES PAR MODULE



PAS DE PRÉREQUIS



LIEU A DEFINIR



SUR DEMANDE AU MOINS 2 MOIS
AVANT LE DÉMARRAGE



NOUS CONTACTER POUR
TOUTE SITUATION DE HANDICAP

DROIT DE LA FAMILLE

Connaître les procédures et les conséquences des séparations sur le patrimoine et les enfants

Afin d'améliorer l'accompagnement des couples en cours de séparation, différents modules de formation, animés par des juristes, permettent d'outiller les acteurs du territoire sur un plan juridique et de favoriser le travail en réseau.

MODULE 1 Les procédures de divorce et de séparation ;

MODULE 2 La responsabilité parentale ;

MODULE 3 Le divorce à l'international ;

MODULE 4 Responsabilité parentale et enlèvement internationaux.



OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Connaître les règles relatives à la séparation des couples mariés et non mariés ;
- Appréhender les conséquences familiales et patrimoniales de la rupture.

CONTENU

- Les procédures de séparation selon le statut du couple ;
- Les conséquences patrimoniales de la séparation (concubinage, PACS, mariage) ;
- Les conséquences de la séparation du couple sur les enfants communs ;
- Autorité parentale, résidence, contribution à l'entretien et à l'éducation.
- Introduction au droit de la famille en droit international privé.

MODALITÉS

Présentiel, 5 à 15 stagiaires.

- **Modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques.
- **Modalités d'évaluation** : auto-évaluation.

INTERVENANT·E

UN·E JURISTE active sur le territoire concerné.



ACTEURS / ACTRICES DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ACCÈS AUX DROITS



3H PAR MODULE



PAS DE PRÉREQUIS



LIEU À DÉFINIR



SUR DEMANDE, AU MOINS 2 MOIS
AVANT LE DÉMARRAGE



NOUS CONTACTER POUR
TOUTE SITUATION DE HANDICAP

DROIT DES PERSONNES ETRANGERES

Connaître les droits des personnes étrangères et les
démarches pour les faire valoir

Afin de faciliter l'accès aux droits des personnes étrangères sur le territoire français, différents modules de formation permettent d'outiller les professionnel·les et bénévoles sur un plan juridique et de favoriser le travail en réseau.

MODULE 1 Les fondamentaux du droit des étranger·es ;

MODULE 2 Les titres de séjour ;

MODULE 3 L'admission exceptionnelle au séjour par le travail ;

APPROFONDISSEMENT Droit au séjour des femmes étrangères victimes de violences, voir fiche 6.



OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Connaître les règles et procédures relatives à l'obtention d'un titre de séjour, au regroupement familial, à l'obtention de la nationalité française ;
- Connaître des conséquences d'une mesure d'éloignement et les recours possibles ;
- Connaître les droits des personnes étrangères en matière de droit du travail ;
- Savoir évaluer la situation d'une personne étrangère et demander une autorisation de travail ou une admission exceptionnelle au séjour par le travail.

CONTENU

- Le droit commun des étranger·es et les régimes spéciaux ;
- Les critères et procédures d'accès au séjour, au regroupement familial, à la nationalité française ;
- Le refus de titre de séjour, les voies et les délais de recours ;
- Les critères et procédures d'admission exceptionnelle au séjour par le travail.

MODALITÉS

Présentiel, 5 à 15 stagiaires

- **Modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques
- **Modalités d'évaluation** : auto-évaluation.

INTERVENANT·E

UN·E JURISTE spécialisé·e en droit des étranger·es.



ACTEURS / ACTRICES DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ACCÈS AUX DROITS



3H PAR MODULE



PAS DE PRÉREQUIS



LIEU À DÉFINIR



SUR DEMANDE, AU MOINS 2
MOIS AVANT LE DÉMARRAGE



NOUS CONTACTER POUR
TOUTE SITUATION DE HANDICAP

DROIT AU SEJOUR DES FEMMES VICTIMES DE VIOLENCES

Droit des étrangères appliqué aux violences conjugales, sexuelles et/ou sexistes

Le statut administratif des femmes étrangères victimes de violences conjugales est souvent un véritable frein dans leur volonté d'émancipation. Leur statut étant lié à leur vie maritale, les violences conjugales, notamment psychologiques, ne sont pas assez prises en compte dans le cadre des délivrances et renouvellement de leur titre de séjour.

Il est donc important pour les professionnel-le-s et bénévoles qui accompagnent des femmes étrangères victimes de violences et/ou des femmes demandeuses d'asile dans leurs démarches administratives et/ou contentieuses d'appréhender les mécanismes des violences faites aux femmes étrangères ainsi que le cadre juridique les concernant.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Identifier le mécanisme des violences faites aux femmes et particulièrement les femmes étrangères ;
- Savoir mobiliser les procédures civiles et pénales relatives aux violences conjugales/intrafamiliales ;
- Connaître la procédure de demande de titre de séjour pour violences conjugales et intrafamiliales ;
- Connaître la procédure de demande d'asile fondée sur les persécutions liées au genre.

CONTENU

- Les mécanismes des violences faites aux femmes : contextualisation et différentes formes de violences ;
- Procédures juridiques en cas de violences intrafamiliales : procédure pénale (dépôt de plainte) et procédure civile (ordonnance de protection) ;
- Lien entre droit au séjour et violences faites aux femmes : violences conjugales et persécutions liées au genre.

MODALITÉS

Présentiel, 5 à 15 stagiaires.

- **Modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques.
- **Modalités d'évaluation** : auto-évaluation, mise en situation
- **Remise** : attestation de formation/dossier pédagogique

INTERVENANTE

Maha PIERRE LOUIS, juriste et chargée de projet
du CIDFF Phocéen



ACTEURS / ACTRICES DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ACCÈS AUX DROITS



13H SUR 2 JOURS



PAS DE PRÉREQUIS



CIDFF PHOCÉEN, 1 RUE FORBIN
13003 MARSEILLE



SUR DEMANDE, AU MOINS 2
MOIS AVANT LE DÉMARRAGE



NOUS CONTACTER POUR
TOUTE SITUATION DE HANDICAP

EGALITE ET EDUCATION

Vers des pratiques éducatives inclusives

A l'image de la société les structures d'accueil d'enfants sont traversées par des inégalités entre les filles et les garçons et participent à les reproduire. Cette formation vise à identifier les freins et les leviers de pratiques éducatives égalitaires et inclusives.

OPTION 1 Agir sur l'égalité dans le parcours éducatif des filles et des garçons ;

OPTION 2 Agir sur l'égalité dans la petite enfance.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Comprendre les enjeux de l'égalité dans les structures de l'enfance / de la petite enfance ;
- Identifier les mécanismes à l'œuvre dans la construction des stéréotypes sexistes et leurs impacts ;
- Adapter sa pratique professionnelle dans une perspective d'égalité filles-garçons.

CONTENU

- Mécanismes de construction des stéréotypes et leurs impacts ;
- État des lieux des inégalités filles-garçons / femmes-hommes ;
- Réflexion sur la mise en œuvre de l'égalité dans son champ professionnel, freins, leviers et bonnes pratiques ;
- Construction d'une grille d'observations à réaliser sur son lieu de travail (jouets / livres / manières de s'adresser aux enfants...)

MODALITÉS

Présentiel, 5 à 15 stagiaires.

- **Modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques.
- **Modalités d'évaluation** : auto-évaluation.

INTERVENANT·ES

UN·E CHARGE·ES DE MISSION

UN·E PSYCHOLOGUE selon les modules.



PROFESSIONNEL·LES DE L'ÉDUCATION /
DE LA PETITE ENFANCE



PAS DE PRÉREQUIS



SUR DEMANDE, AU MOINS 2 MOIS
AVANT LE DÉMARRAGE



1 JOURNÉE / 6H PAR OPTION



LIEU A DEFINIR



NOUS CONTACTER POUR
TOUTE SITUATION DE HANDICAP

EGALITE PROFESSIONNELLE

Intégrer l'égalité professionnelle femme-homme dans ses pratiques professionnelles

Former les cadres, les ressources humaines, le CSE et/ou des salarié-es volontaires dans l'entreprise à l'égalité professionnelle femmes / hommes permet non seulement de répondre aux obligations légales, mais aussi de diffuser au sein de l'entreprise une culture de l'égalité, facteur de motivation et de progrès social.

MODULE 1 Enjeux, freins et leviers de l'égalité professionnelle ;

MODULE 2 Diagnostic des 9 domaines de l'égalité professionnelle ;

MODULE 3 Mettre en place un plan d'action.

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Comprendre les enjeux et de l'égalité professionnelle ;
- Connaître les obligations des employeurs et les rôles des différents acteurs ;
- Repérer les freins à l'égalité professionnelle dans leur structure afin de pouvoir agir ;
- Construire un plan d'action.

CONTENU

- L'égalité professionnelle : définitions des notions, état des lieux et enjeux ;
- Cadrage sociologique : influences des stéréotypes et du sexisme ;
- Les différentes obligations légales et les rôles des parties prenantes ;
- Le diagnostic des 9 domaines de l'égalité professionnelle : indicateurs, méthode, outils et exercices pratiques ;
- Bonnes pratiques et construction d'un plan d'action.

MODALITÉS

Présentiel, 5 à 15 stagiaires.

- **Modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques.
- **Modalités d'évaluation** : auto-évaluation.

INTERVENANT·ES

UN·E JURISTE

UN·E CHARGE·E DE MISSION, selon les modules.



IRP, RH, CADRES, A DÉFINIR
SELON LES BESOINS



PAS DE PREREQUIS



SUR DEMANDE – 2 MOIS AVANT
LE DÉMARRAGE



1 JOUR / 6 HEURES PAR MODULE



LIEU A DEFINIR



NOUS CONTACTER POUR
TOUTE SITUATION DE HANDICAP

MIXITE PROFESSIONNELLE

Promouvoir la parité à tous les niveaux de l'entreprise

Former les ressources humaines, les cadres et/ou managers à la mixité professionnelle femmes / hommes permet non seulement de répondre aux obligations légales, mais aussi de diffuser au sein de l'entreprise une culture de l'égalité, facteur de cohésion et d'amélioration des conditions de travail pour toutes et tous.

MODULE 1 Les enjeux et le cadre légal de la mixité professionnelle ;

MODULE 2 Les procédures RH (recrutement, évaluation, promotion etc) ;

MODULE 3 La communication inclusive ;

MODULE 4 Organisation du travail et articulation des temps de vie ;



OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Comprendre les enjeux de la mixité professionnelle ;
- Connaître le cadre légal ;
- Comprendre les freins à l'accès des femmes à des postes à responsabilité et identifier les leviers ;
- Identifier des pistes d'action en matière RH / communication / organisation du travail pour favoriser la mixité ;

CONTENU

- Définitions des notions, état des lieux et enjeux de la mixité professionnelle ;
- Cadrage sociologique : influences des stéréotypes et du sexisme ;
- Cadrage juridique : cadre légal et obligations employeurs ;
- (Modules 2, 3, 4) Enjeux, cadre légal, cas pratiques et pistes d'action ;

MODALITÉS

Présentiel, 5 à 15 stagiaires.

- **Modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques.
- **Modalités d'évaluation** : auto-évaluation.

INTERVENANT·ES

UN·E JURISTE, selon les modules.
CHARGE·E DE MISSION EMPLOI



IRP, RH, CADRES,
A DÉFINIR SELON LES BESOINS



PAS DE PREREQUIS



SUR DEMANDE – 2 MOIS
AVANT LE DÉMARRAGE



3 HEURES PAR MODULE



LIEU A DEFINIR



NOUS CONTACTER POUR
TOUTE SITUATION DE HANDICAP

LES FREINS A L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES FEMMES

Pratiques et postures d'accompagnement

Différents modules de formation visent à outiller les professionnel·les et bénévoles accompagnant les femmes dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle et à faciliter le travail en réseau pour lever les freins spécifiques à l'emploi qui peuvent être rencontrés par ce public.

MODULE 1 Les fondamentaux en droit du travail dans le cadre de l'accompagnement à l'emploi ;

MODULE 2 Des stéréotypes à l'élargissement des choix professionnels ;

MODULE 3 Travailler au développement de l'estime de soi des femmes ;

MODULE 4 Travailler l'équilibre et l'articulation des temps de vie ;



OBJECTIFS OPERATIONNELS

- Connaître les fondamentaux en droit du travail pour mieux accompagner les femmes à l'emploi
- Comprendre les enjeux de l'élargissement des choix professionnels des femmes ;
- Identifier les freins et les leviers à l'insertion sociale et professionnelle spécifiquement rencontrés par les femmes ;
- Travailler avec un groupe de femmes au développement de l'estime de soi / à l'équilibre et à l'organisation des temps de vie.

CONTENU

- Les bases en droit du travail : cadre juridique, exécution du contrat de travail ;
- Les freins spécifiques à l'insertion sociale et professionnelle des femmes (équilibre et organisation des temps, diversification des choix...) ; Les discriminations ;
- Influence des représentations et des stéréotypes sur les choix professionnels ;
- Outils et techniques d'accompagnement : travailler l'élargissement des choix professionnels, l'estime de soi, l'articulation des temps de vie.

MODALITÉS

Présentiel, 5 à 15 stagiaires.

- **Modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques.
- **Modalités d'évaluation** : auto-évaluation.

INTERVENANT·ES

UN·E JURISTE et/ou **UN·E PSYCHOLOGUE** selon les modules.
UN·E CHARGE·E DE MISSION EMPLOI



**ACTEURS / ACTRICES DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ACCÈS AUX DROITS**



**SUR DEMANDE, AU MOINS
2 MOIS AVANT LE DÉMARRAGE**



PAS DE PRÉREQUIS



3 HEURES PAR MODULE



**NOUS CONTACTER POUR
TOUTE SITUATION DE HANDICAP**



LIEU À DÉFINIR

INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES FEMMES ETRANGERES

Pratiques et postures d'accompagnement

Différents modules de formation visent à outiller les professionnel·les et bénévoles accompagnant les femmes étrangères dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle et à faciliter le travail en réseau.

MODULE 1 Les freins et les leviers à l'insertion socio-professionnelle des femmes étrangères ;

MODULE 2 Adapter l'accompagnement socio-professionnel ;

APPROFONDISSEMENT Les droits au séjour des femmes étrangères victimes de violences, *fiche 6* ;

OBJECTIFS OPERATIONNELS

A l'issue de la formation, les stagiaires seront capables de :

- Identifier et comprendre les freins spécifiques à l'insertion sociale et professionnelle des femmes étrangères ;
- Intégrer les approches genre, interculturelles et les spécificités du parcours migratoires dans la démarche d'accompagnement socio-professionnel des femmes étrangères ;

CONTENU

- Informations juridiques, concepts sociologiques et économiques en lien avec l'intégration des publics primo-arrivants et migrants ;
- Les freins spécifiques à l'insertion sociale et professionnelle des femmes étrangères (organisation et articulation des temps de vie, diversification des choix...) ;
- Influence des représentations et des stéréotypes dans le processus de discriminations multifactorielles.

MODALITÉS

Présentiel, 5 à 15 stagiaires.

- **Modalités pédagogiques** : apports théoriques, exercices pratiques.
- **Modalités d'évaluation** : auto-évaluation.

INTERVENANT·ES

UN·E JURISTE et/ou PSYCHOLOGUE selon les modules.
UN·E CHARGE·E DE MISSION EMPLOI



ACTEURS / ACTRICES DE L'ACTION
SOCIALE ET DE L'ACCÈS AUX DROITS



SUR DEMANDE, AU MOINS
2 MOIS AVANT LE DÉMARRAGE



PAS DE PRÉREQUIS



6 HEURES PAR MODULE



NOUS CONTACTER POUR
TOUTE SITUATION DE HANDICAP



LIEU À DÉFINIR

INDICATEURS ET PERFORMANCE DE NOS FORMATIONS

VIOLENCES CONJUGALES/INTRAFAMILIALES (Fiche 2)

CHIFFRES 2022 82% d'assiduité
96,5% des personnes présentes à la formation ont été satisfaites ou très satisfaites
75% des objectifs opérationnels atteints

« Très bonne formation où le climat de confiance a permis d'évoquer sereinement les violences et de s'outiller. » Stagiaire. Marseille, février 2022.



« La formation très intéressante qui ouvre de nouveaux horizons »
Stagiaire, Infirmière. Nice, mars 2022.

INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES FEMMES ÉTRANGÈRES (Fiche 11)

CHIFFRES 2022 83,5% d'assiduité
99,5% des personnes présentes à la formation ont été satisfaites ou très satisfaites
74% des objectifs opérationnels atteints

« Bienveillante et ludique, cette formation est plus qu'intéressante. Elle est primordiale et devrait être obligatoire pour tous les accompagnant à l'emploi. »
Stagiaire Conseillère en insertion professionnelle. Marseille, mai 2022.



« Temps d'échange, supports adaptés pour une réflexion inspirante »
Stagiaire Responsable emploi-insertion. Arles, avril 2022.

« Une superbe formation. Riche en découvertes, en réflexion. Je suis heureuse d'être venue assister à ces 2 jours de formation. Beaucoup d'échanges, de partages. Merci à vous pour cette belle organisation. » Stagiaire, Conseillère en insertion socio-professionnelle. Gap, juin 2022.

VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES AU TRAVAIL (Fiche 3)

CHIFFRES
2022

100% d'assiduité

98% des personnes présentes à la formation ont été satisfaites ou très satisfaites

100% des objectifs opérationnels atteints



« Bonne information, nous avons pu comprendre afin de détecter les violences sexistes et sexuelles, ce qui, pour nous équipe d'intervention est très importante afin d'adapter notre posture à ces situations »

Stagiaire, Intervention sureté, Marseille, juin 2022.

FEDERATION REGIONALE CIDFF PACA
1, rue Forbin. 13003 MARSEILLE
04 96 11 07 99
SIRET : 51304410700029
NDA : 93 13 18258 13

TARIFS

Ces propositions tarifaires intègrent les temps d'ingénierie pédagogique, les frais de déplacement des formatrices-teurs en région PACA, ainsi que la coordination régionale. Les frais des stagiaires sont à leur charge ou celle de leur employeur.

DÉSIGNATION	DURÉE	COÛT* (INTRA)	COÛT PAR PERS (INTER)
½ journée de formation	3 heures	750 €	150 €
1 journée de formation	6 heures	1500 €	300 €
E-learning	2 heures	À définir	À définir

Nos formations sont certifiées QUALIOP1 et peuvent être prises en charge dans le cadre des fonds publics de la formation professionnelle.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.
Coordination administrative : formation@cidffpaca.fr

*Non soumis à TVA

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

MODALITES D'INSCRIPTION

- Demande de devis au minimum 2 mois avant le démarrage de la formation.;
- Après la validation du devis, une convention est établie mentionnant les dates, le lieu, les formateurs / formatrices et les modalités pratiques ;
- Un bulletin d'inscription sera envoyé au plus tard 4 semaines avant le démarrage ;
- Une convocation sera transmise aux stagiaires inscrit-es ;

MODALITES D'ANNULATION

À l'initiative de la FR-CIDFF

La FR-CIDFF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation lorsque le nombre de participant.es n'est pas suffisant pour assurer de bonnes conditions pédagogiques ou si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent. Cette décision est communiquée aux stagiaires ou à la structure au plus tard 8 jours avant le début de la formation, sauf cas de force majeure.

En cas d'annulation à son initiative, la FR-CIDFF ne facturera aucun frais, mais ne sera tenue responsable des frais engagés par les participant-es.

À l'initiative de l'employeur ou des stagiaires

Les frais pédagogiques seront remboursés à 100 % si l'annulation est communiquée à l'organisme de formation 1 mois avant le début de la formation.

Toute annulation de stage, par l'entreprise ou l'institution bénéficiaire entraîne le versement de

- 20% des frais de facturation, si l'annulation a lieu moins d'un mois avant le démarrage de la formation.
- 50% des frais de facturation, si l'annulation a lieu moins de 8 jours avant le démarrage de la formation.
- 100% des frais de facturation, en cas d'absence non motivée par un cas de force majeure au début ou en cours de formation.

Ces indemnités sont destinées à couvrir les frais d'organisation déjà engagés.

MODALITÉS DE PROTECTION DES DONNÉES

Les données récoltées sur les stagiaires se limitent aux informations légitimement nécessaires à la mise en œuvre et à l'évaluation des actions de formation ainsi qu'à des fins statistiques. Les stagiaires peuvent demander l'accès à leurs informations et demander leur effacement :

dpo@cidffpaca.fr

Notre Charte RGPD est disponible sur notre site internet :

<https://paca-fr.cidff.info/in-formations/formations/>




COORDINATION PÉDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE

BAAZIZ Amina, assistante de formation régionale.

formation@cidfpaca.fr



 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie :
ACTIONS DE FORMATION